

BUREAU DU 04 JUILLET 2018

Délibération N° B18/075



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**METZERVISSE – Secteur « Les Jardins » - Habitat– F
F09FC70T003**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Metzervisse souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise de biens situés dans le secteur « Les Jardins » sur son territoire communal en vue de créer des logements,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté de communes de l'Arc mosellan et la commune de Metzervisse annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 4 ha 10 a 60 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 500 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes de l'Arc mosellan et la commune de Metzervisse la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations en termes de qualité du projet et de mixité sociale,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

VU ET APPROUVÉ
LE 19 2 JUIL. 2018

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR